



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'association, Union Francophone des Patients partenaires (UFPP)  
Délégation Régionale de l'INSERM  
95 boulevard Pinel 69675 BRON  
Représentée par M. Bernard DENIS, Président  
d'une part,

Et

L'association, Conférence Internationale des Formations d'Ingénieurs et Techniciens  
d'Expression Française (CITEF) membre de l'Agence Universitaire Francophone  
(AUF)  
4 place de la Sorbonne 75005 PARIS  
Représentée par M. Dominique GENTILE, Président  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

L'association UFPP a pour objet de Reconnaître l'expérience et le savoir des malades comme acteurs dans la connaissance de la maladie et de leur parcours de santé. Par le champ de l'éducation et de la formation diplômante, faciliter le rétablissement et permettre la réhabilitation, se posant ainsi comme structure accompagnante des patients et des aidants. Elle contribue à faire du patient le citoyen de la santé, démarche qui se trouve être le principal enjeu pour la santé publique dans le cadre de la démocratie en santé.

L'UFPP n'est pas une association de malades, mais elle a un rôle de réinsertion sociale pour les patients et les aidants, quelle que soit la pathologie en cause. Elle se place donc comme partenaire complémentaire de l'accès à l'Université et à ses formations. Par ses actions, elle permet aux institutions, établissements et autres organismes intervenant dans le champ de la santé d'avoir à leur disposition des Patients Partenaires formés et opérationnels pour les parcours de santé et de soins.



L'association CITEF a pour but de promouvoir le développement culturel, économique et social par la formation et la recherche scientifiques et techniques. Elle s'attache notamment à favoriser :

- La mobilité des personnes et des idées dans le cadre de projets inter établissements,
- La mise en place des coopérations régionales par la création de centres d'excellence et de réseaux,
- La circulation de l'information en matière de formation et de recherche,
- L'assistance mutuelle en matière de pédagogie, de recherche et d'administration.

Considérant le souhait de partenariat entre l' UFPP et le CITEF :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Les deux associations s'engagent à :

### **1.1. Echanges sur la vie des associations**

- Publier la convention de partenariat sur les sites internet des associations et transmettre l'information dans une newsletter
- Insérer, dans leur site internet respectif, le logo et le lien vers le site internet partenaire
- Diffuser sur leur site internet et via leur mailing-list, à la demande des Présidents, des informations concernant la vie de l'association partenaire

### **1.2. Communication sur les congrès et manifestations**

- Référencer sur leurs sites internet les congrès et manifestations réalisées par l'une ou l'autre des parties en lien avec l'objet de la présente convention.
- Publier l'information sur les réseaux sociaux.
- Diffuser les informations via leur Mailing-List et sur les supports de communication spécifiques aux Congrès (plaquettes de présentation, affiches, programme, ...)

### **1.2. Travail en collaboration et partage d'expériences**

- Participer à des groupes de travail ou études en lien avec l'objet des associations, à la demande des Présidents
- Inviter le Président de l'Association partenaire à participer au congrès annuel de l'autre association
- Favoriser les rencontres entre les membres des bureaux des associations respectives lors d'une réunion de travail annuelle



## **ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est valable pour un an. Elle est renouvelée par tacite reconduction.

## **ARTICLE 3 - DENONCIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires un mois avant sa reconduction par courrier adressé au Président de l'association partenaire.

Fait à Paris, le 1 mai 2020

Pour l' UFPP  
Le Président,  
M. Bernard DENIS

Pour la CITEF  
Le Président,  
M. Dominique GENTILE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bernard DENIS", with a horizontal line underneath.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dominique GENTILE", with a horizontal line underneath.